

	Nom de la politique : Exigences en matière de changements de coût – Amérique du Nord Propriétaire du document : Équipe de gestion des prix coûtants	Date d'entrée en vigueur : 2 novembre 2025 Remplace la politique datée du :
	Type de révision : Révision complète () Révision partielle () Nouvelle politique (X)	Approuvé par : Gestion des catégories

Exigences en matière de changements de coût – Amérique du Nord

Service alimentaire Gordon gère le coût actuel des produits et en assure le suivi à des fins d'exactitude et de prévention des différends liés aux paiements. Le présent document aborde les attentes qui, lorsqu'elles sont respectées, permettent une efficacité opérationnelle optimale pour toutes les parties concernées.

Notre objectif est d'atteindre un taux de correspondance d'exactement 100 % entre les factures des fournisseurs et nos bons de commande. La concordance des factures permet un traitement efficace et entraîne des économies importantes, tant pour Service alimentaire Gordon que pour les fournisseurs. La résolution des problèmes et l'envoi de la documentation sur les écarts prennent un certain temps pour les deux parties, ce qui peut retarder le processus de paiement.

Définition du coût des produits

Le coût se définit comme le prix qu'un fournisseur facture pour un produit.

Processus de changement de coût

Service alimentaire Gordon exige un préavis écrit de 45 jours pour tous les changements de coût afin d'être en mesure d'informer adéquatement les clients.

- **Exigences de notification :**
 - L'avis doit inclure une lettre expliquant les raisons pour lesquelles le changement de coût est nécessaire.
 - Cette lettre doit donc indiquer la justification du changement de coût, le pourcentage moyen de celui-ci, ainsi que les centres de distribution de Service alimentaire Gordon qui sont concernés.
- **Format requis :**
 - L'information sur le coût doit être indiquée dans le formulaire de liste de prix fournisseurs de Service alimentaire Gordon (au format Microsoft Excel).
 - La première fois, ce fichier sera créé et transmis par l'analyste des prix coûtants de l'entreprise.
 - Un nouveau formulaire doit être rempli pour chaque changement de prix.
 - Tout changement soumis dans un autre format (p. ex. fichier PDF ou courriel) ne pourra pas être traité. Seule l'information du formulaire de liste de prix fournisseurs de Service alimentaire Gordon peut être saisie.
- **Échéances :**
 - Le délai de 45 jours commence dès la réception du formulaire *rempli*.
 - Si aucun avis n'est reçu avant la fin de cette période, le changement de coût n'entrera pas en vigueur dans le système de Service alimentaire Gordon.
 - La date de prise d'effet doit être un dimanche.
 - Puisque l'entreprise collabore avec des fournisseurs lors d'événements promotionnels (p. ex. les salons alimentaires), aucun changement ne peut entrer en vigueur le jour d'un tel événement. Tout changement soumis à une telle date sera reporté après l'événement.
- **Facturation lors du changement :**
 - Pour éviter tout écart, les fournisseurs doivent facturer le coût actuel jusqu'à ce que les deux parties aient convenu d'une date de changement de coût.

**ENVOYER UN COURRIEL OU UNE CONFIRMATION DE COMMANDE PAR EDI
POUR ÉVITER LES DÉDUCTIONS DE PRIX**

	Nom de la politique : Exigences en matière de changements de coût – Amérique du Nord Propriétaire du document : Équipe de gestion des prix coûtants	Date d'entrée en vigueur : 2 novembre 2025 Remplace la politique datée du :
	Type de révision : Révision complète () Révision partielle () Nouvelle politique (X)	Approuvé par : Gestion des catégories

- **Coût à la date du bon de commande :**
 - Le coût doit être en vigueur à la date de création du bon de commande.
 - L'entreprise ne mettra en œuvre aucun changement de coût pour refléter la date d'expédition ou de facturation du fournisseur.
- **Exceptions :**
 - Les seules exceptions sont à la discrétion du gestionnaire national de catégorie de Service alimentaire Gordon, puisque certains produits de base peuvent être exemptés.

Confirmation du bon de commande

L'entreprise exige la confirmation de tous les bons de commande dans un délai de 24 heures ouvrables. Si elle n'a pas reçu d'avis contraire dans ce délai, elle considérera que le coût indiqué sur les bons de commande est correct.

- **Confirmation du coût :**
 - À la réception d'un bon de commande, tous les coûts doivent être vérifiés dans un délai de 24 heures.
 - Tout écart entre le bon de commande et la facture doit être porté à l'attention de l'**analyste des prix coûtants** dont le nom apparaît sur le bon.
 - La notification peut être envoyée par EDI ou par courriel, ou fournie par téléphone.
- **Confirmations de quantité et de date :**
 - Toute confirmation et tout avis de changement lié à la quantité ou à la date d'arrivée d'un produit doivent être envoyés à l'**analyste de l'approvisionnement (acheteur)** dont le nom apparaît dans l'entête du bon.
 - Les avis peuvent être transmis par EDI ou par courriel, ou fournis par téléphone.
- **Résolution des différends :**
 - Ce processus de confirmation donne la possibilité de s'entendre sur le coût.
 - Tous les écarts de coût doivent être réglés **avant** l'arrivée de la commande ou l'expédition du produit.
- **Paiement :**
 - Le coût indiqué sur le bon de commande est celui que Service alimentaire Gordon paiera, peu importe ce qui apparaît sur la facture du fournisseur.
 - Si l'entreprise ne reçoit aucun avis signalant un écart, elle paiera le coût original indiqué sur le bon de commande.

Rapprochement des factures et des bons de commande

Si la facture du fournisseur ne correspond pas au bon de commande de Service alimentaire Gordon, l'entreprise se réserve le droit de facturer au fournisseur des frais administratifs raisonnables pour couvrir le coût du travail de rapprochement visant à régler l'écart.

**ENVOYER UN COURRIEL OU UNE CONFIRMATION DE COMMANDE PAR EDI
POUR ÉVITER LES DÉDUCTIONS DE PRIX**

	Nom de la politique : Exigences en matière de changements de coût – Amérique du Nord Propriétaire du document : Équipe de gestion des prix coûtants	Date d'entrée en vigueur : 2 novembre 2025 Remplace la politique datée du :
	Type de révision : Révision complète () Révision partielle () Nouvelle politique (X)	Approuvé par : Gestion des catégories

Calendrier des changements de coût – Exercice 2026 de Service alimentaire Gordon

PROCÉDURES : - Un préavis écrit de 45 jours est requis pour tout changement de coût, et le formulaire de liste de prix fournisseurs de Service alimentaire Gordon doit être rempli et soumis. - La date de prise d'effet DOIT être un DIMANCHE. - La date de prise d'effet DOIT être basée sur la date de COMMANDE (sauf s'il en a été convenu autrement). * Aucun changement de prix ne peut être soumis lors des salons pour des articles qui y sont PRÉSENTÉS.
Une lettre de changement de coût (au format Microsoft Word ou PDF, avec l'entête du fournisseur) DOIT ÊTRE FOURNIE et inclure ce qui suit : ❖ Raison du changement de coût ❖ Pourcentage moyen du changement de coût ❖ Centres de distribution de l'entreprise concernés ❖ * La règle portant sur les salons de Service alimentaire Gordon s'applique uniquement aux fournisseurs participant aux salons et aux produits qui y sont présentés.

Exercice 2026	Date de commande	Date d'exigence du fichier de prix	
Novembre	2025-11-02	2025-09-18	* Période des salons – aucun changement de coût
Décembre	2025-11-30	2025-10-16	
Janvier	2026-01-04	2025-11-20	
Février	2026-02-01	2025-12-18	
Mars	2026-03-01	2026-01-15	
Avril	2026-04-05	2026-02-19	* Période des salons – aucun changement de coût
Mai	2026-05-03	2026-03-19	* Période des salons – aucun changement de coût
Juin	2026-05-31	2026-04-16	
Juillet	2026-07-05	2026-05-21	
Août	2026-08-02	2026-06-18	
Septembre	2026-08-30	2026-07-16	
Octobre	2026-10-04	2026-08-20	* Période des salons – aucun changement de coût
Novembre	2026-11-01	2026-09-17	* Période des salons – aucun changement de coût

Avis : Les changements de coût peuvent prendre effet n'importe quel dimanche.

**ENVOYER UN COURRIEL OU UNE CONFIRMATION DE COMMANDE PAR EDI
POUR ÉVITER LES DÉDUCTIONS DE PRIX**